



**Projet Pédagogique**  
*valable à partir de la rentrée 2012*



**École Municipale  
de Musique, de Danse  
et de Dessin d'Obernai**

## Projet pédagogique

<b>Sommaire</b>	P. 1
<b><u>A) Préambule</u></b>	P. 2
1) Renforcement de l'accueil des plus jeunes	
2) La diffusion	
3) La pérennisation	
4) Finalité	
<b><u>B) L'enseignement - Musique / Danse / Dessin</u></b>	P. 3
1) La petite enfance	
a. en Musique	
b. en Danse	
c. en Dessin	
2) Coursus classique	P. 4
a. en Musique	
b. en Danse	
c. en Dessin	
3) Formation Musicale	P. 5
4) Coursus Ado	P. 6
5) Coursus Adulte	
6) Coursus Particulier	
7) Coursus « Musiques Actuelles »	
8) Evaluations	P. 7
a. Instrumentale	
b. Formation Musicale	P. 8
c. Danse	
d. Dessin	
<b><u>C) Pratique collective</u></b>	P. 9
1) Mutualisée	
2) Mono-instrumentale	
3) La chorale	
<b><u>D) Ateliers</u></b>	P. 10
<b><u>E) Une école tournée vers l'extérieur</u></b>	
1) AMAT	
2) Interventions en crèche et en milieu scolaire	
3) Prévisions de projets	

## A) Préambule

L'EMMDD d'Obernai est un établissement public d'enseignement de la musique, de la danse et du dessin.

Ses capacités en termes de locaux et de professeurs lui permettent d'accueillir à la fois des enfants, des adolescents et des adultes, bénéficiant d'une large offre de formation dans ces 3 domaines.

Le présent Projet Pédagogique se veut être au service des élèves de l'établissement et de la collectivité, tout en respectant quatre axes prioritaires interdépendants qui sont :

### **1) Le renforcement de l'accueil des plus jeunes**

Il s'agit de s'assurer que les nouvelles générations soient sensibilisées à la pratique des arts et à la découverte des différentes disciplines offertes à l'apprentissage au sein de l'EMMDD.

Ceci étant facilité par la présence d'un professeur de l'EMMDD au sein des établissements scolaires de la Ville d'Obernai, il faut néanmoins veiller à ce que les enfants (mais également leurs parents) aient connaissance de toute action menée au sein de l'EMMDD afin de pouvoir découvrir et apprécier l'enseignement qui y est dispensé.

### **2) La diffusion**

La communication vers l'extérieur de toutes les actions menées au sein de l'établissement (tant en musique, qu'en dessin ou en danse) doit impérativement être soutenue et développée.

Les moyens à disposition pour une diffusion la plus large possible se déclinent en campagnes d'affichage, en annonces dans les journaux locaux et en distribution d'affichettes aux enfants des écoles et dans les endroits stratégiques tel que, par exemple, l'Office du Tourisme d'Obernai.

Le site internet de la Ville d'Obernai ainsi qu'un compte Facebook (en cours de réalisation) seront, eux aussi, des moyens de communication à ne pas négliger.

### **3) La pérennisation**

Le renforcement de l'accueil des plus jeunes et la diffusion sont les éléments essentiels à une garantie de visibilité et à un nombre d'élèves inscrits constant, voir en progression ; la qualité de l'enseignement et des différents projets menés par l'ensemble du corps enseignant en étant le moteur principal.

### **4) Finalité**

Ce projet pédagogique n'a de sens que si l'on garde constamment à l'esprit la finalité de l'existence même de notre école, à savoir la notion de plaisir de la pratique artistique.

On veillera à agir dans cette direction auprès des élèves, quelque soit leur niveau ou leur degré d'exigence en termes de capacités techniques.

Pour l'élève, les évaluations ne sont donc pas à considérer comme une fin en soi mais comme un moyen supplémentaire de mesurer son potentiel, de prendre conscience des acquis et des progrès potentiellement réalisables, chacun évoluant à son rythme et dans un esprit de sérénité et de plaisir à la pratique artistique.

## B) L'enseignement - Musique / Danse / Dessin

### 1) La petite enfance

#### a. en Musique

L'EMMDD accueille les plus jeunes dès l'âge de 3 ans.

Le cursus d'apprentissage de la petite enfance n'est pas conditionné par le niveau des enfants mais en fonction de leurs situations scolaires respectives, ceci afin de garantir une approche de la musique avec un langage compris et appréhendé de la même manière par tous les enfants au sein d'un groupe.

La répartition des groupes se décline selon le schéma suivant :

Niveau scolaire	Groupe d'apprentissage	Durée hebdomadaire du cours
Petite section maternelle	Graine d'artiste	45 minutes
Moyenne section maternelle	Eveil 1	1h00
Grande section maternelle	Eveil 2	1h00
Cours Préparatoire	Initiation	1h30

- **Le cours « Graine d'artiste »** est un cours collectif où chaque enfant est impérativement accompagné par un parent pendant le cours.

- **Les élèves du cours d'Initiation** ont la possibilité de découvrir les instruments enseignés à l'EMMDD grâce au dispositif « Les enfants parlent aux enfants ».

Le principe : les élèves des premières années du premier cycle se rendent au cours d'Initiation (avec leur professeur) pour présenter, avec leurs propres mots, l'instrument qu'ils ont choisi.

#### b. en Danse

L'accueil des plus jeunes est assuré à partir de l'âge de 4 ans.

Respectant l'évolution physiologique de l'enfant, 4 groupes d'âges permettent une découverte du corps en mouvement afin de préparer celui-ci à entrer, dès l'âge de 8 ans, dans l'apprentissage proprement dit de la danse classique.

#### c. en Dessin

La découverte des arts graphiques se fait à partir de 4 ans.

Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âges :

- les 4 – 5 ans (Eveil)
- les 6 – 7 ans (Initiation)

## 2) Cours classique

### a. en Musique

Sauf cas exceptionnels (laissés à l'appréciation du Directeur et du professeur concerné), l'enseignement d'un instrument de musique débute à l'âge de 7 ans et se décline principalement en 3 cycles d'une durée indicative de 4 années chacun.

Ceci étant, le passage dans le cycle suivant ne sera pas prioritairement conditionné par le nombre d'années passées dans le cycle, mais bel et bien par la capacité de l'élève à passer dans le cycle suivant, respectant ainsi l'évolution de l'élève selon son rythme de progression personnel.

Le passage dans le cycle suivant n'est donc pas une fin en soi, mais une conséquence directement liée à l'évolution personnelle de l'élève.

<b>Cycles d'enseignement instrumental</b> <i>Cours individuels</i>	
<b>Cycle</b>	<b>Durée hebdomadaire du cours</b>
1 <sup>er</sup> cycle	30 minutes
2 <sup>ème</sup> cycle	45 minutes
3 <sup>ème</sup> cycle	1 heure

### b. en Danse

C'est à partir de 8 ans que les enfants peuvent débiter dans l'apprentissage de la Danse classique. L'enseignement (exclusivement en cours collectifs) est réparti selon le schéma suivant :

<b>Cycle</b>	<b>Durée</b>	<b>Nombre de cours hebdomadaire</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
1 <sup>er</sup> cycle	3 ans	2 cours / semaine	année 1 : 2h30 / année 2 : 2h30 / année 3 : 3h15
2 <sup>ème</sup> cycle	3 ans	2 cours / semaine	année 1 : 2h45 / année 2 : 2h45 / année 3 : 3h15
3 <sup>ème</sup> cycle	2 ans	2 cours / semaine	3h45

### c. en Dessin

Les cours de dessin sont répartis par tranches d'âges selon le schéma suivant :

<b>Groupe d'âges</b>	<b>Durée hebdomadaire du cours</b>
8 – 11 ans	1h30
A partir de 12 ans	2h00
Adultes	3h00

Ces cours, exclusivement collectifs, permettent aux enfants, adolescents et adultes, de découvrir différentes techniques d'art graphique ainsi que la spécificité de ces techniques en fonction de différents supports (toile, papiers, carton, etc...), le tout, en rapport avec une thématique proposée ou demandée par l'élève.

### **3) La Formation Musicale**

Anciennement appelée « Solfège », la Formation Musicale (avec la Pratique Collective) est le complément indispensable à une formation globale du musicien.

- Coursus classique :

- 1<sup>er</sup> cycle : durée indicative de 4 années  
(module de FM et module Rythme en alternance à partir de la 3<sup>ème</sup> année)
- 2<sup>ème</sup> cycle : durée indicative de 4 années

- Coursus ado :

- 4 années de Formation Musicale dédiée  
(« module Rythme » optionnel)

- Coursus adulte :

- 4 années de Formation Musicale dédiée

<b>Cursus</b>	<b>Durée hebdomadaire</b>
classique	cycle 1 : 1h00 / cycle 2 : 1h30
ado	année 1 + 2 : 1h30 / année 3 + 4 : 1h00
adulte	1h00

#### **4) Cursus ado**

Les adolescents désirant débiter dans l'apprentissage d'un instrument de musique bénéficient d'un cursus de Formation Musicale dédié.

Pour la formation instrumentale, ils bénéficient de la même évolution (par cycles) que les élèves inscrits en cursus classique.

#### **5) Cursus adulte**

Les adultes désirant débiter dans l'apprentissage d'un instrument de musique bénéficient d'un cursus de Formation Musicale dédié.

Il n'est pas imposé aux adultes une progression par cycles. Néanmoins, les professeurs veilleront à informer la Direction du niveau indicatif de leurs élèves, permettant d'apprécier globalement le niveau de tous les élèves de l'EMMDD afin de pouvoir constamment adapter l'offre en matière de Pratiques Collectives.

#### **6) Cursus particulier**

En terme de cursus, soucieux de répondre au mieux aux demandes de tout élève souhaitant intégrer notre établissement, chacune d'entre-elles sont étudiées et mises en œuvre (ex. : remise à niveau, préparation au concours d'entrée du Conservatoire à Rayonnement Régional de Strasbourg, préparation instrumentale à l'épreuve musique du baccalauréat, etc...)

#### **7) Cursus « musiques actuelles »**

Le cursus « musiques actuelles » donne la possibilité aux élèves pratiquant un instrument dit de « musique actuelle » (ou permettant la pratique de celle-ci), de bénéficier d'un cursus complet et adapté.

Dans la mesure du possible, les élèves concernés bénéficient des mêmes conditions de parcours instrumental (par cycles) que les élèves inscrits dans le cursus classique.

Fortement recommandé (mais non imposé), ces élèves bénéficient en sus des cours suivants :

- Cours de **Théorie des Musiques Actuelles** à raison d'une heure hebdomadaire
- Cours de **Culture des Musiques Actuelles** à raison d'une heure hebdomadaire  
(à noter : Tout élève qui le souhaite peut assister à ces deux cours)

Exception faite de certains élèves du cours « Piano Jazz », le cursus « musiques actuelles » est également conditionné par la pratique de l'instrument au sein des ateliers de pratique collective dédiés tels que :

- L'atelier Rock
- L'atelier Jazz
- L'atelier « musiques du monde »

## **8) Evaluations**

### **a. Evaluations instrumentales**

#### Principe :

Les élèves inscrits en cursus classique bénéficient du principe d'évaluation de passage de cycle. Seuls les élèves ayant le niveau requis seront présentés par leurs professeurs respectifs aux évaluations de passage de cycle.

De ce fait, il ne s'agit donc pas d'une évaluation « sanction » mais d'un examen confirmant le niveau de l'élève et confirmant sa capacité à passer dans le cycle supérieur.

Ce principe donne sa légitimité à une durée de cycle donnée à titre indicatif et non restrictive. Ceci étant, si le professeur le juge nécessaire, tout élève pourra être présenté aux évaluations afin de prendre la mesure de son niveau réel, permettant de prendre conscience des progrès restant à réaliser.

#### Ados et adultes :

Pour les élèves des cursus ado et adulte, l'évaluation repose sur la seule volonté exprimée par les intéressés. Leur niveau fera donc l'objet de la seule appréciation des professeurs respectifs.

#### Contenu des évaluations instrumentales :

Les élèves candidats aux évaluations interprètent une ou plusieurs œuvres travaillées avec leur professeur et passent une épreuve de déchiffrage (proposée par le professeur d'instrument).

#### Modalités :

Les épreuves d'évaluations se déroulent par famille d'instrument et devant un jury composé :

- des professeurs de l'EMMDD concernés par ces familles d'instruments
- d'un ou deux membres du jury extérieur à l'établissement (spécialiste de la famille d'instrument)
- du Directeur de l'EMMDD

#### Finalité :

Le jury apprécie la qualité d'exécution des œuvres interprétées ainsi que celle du déchiffrage et, après discussion avec les professeurs respectifs, valide (ou non) le passage dans le cycle supérieur. Un petit moment d'entretien individuel avec chaque candidat est également prévu.

#### Evaluation continue :

Les élèves ne prétendant pas au passage dans le cycle supérieur bénéficient d'une évaluation continue par leurs professeurs respectifs qui apprécient l'évolution de leurs progrès.

Ces élèves participent néanmoins (à minima) aux auditions de fin d'année et à toute autre audition ou projet de concerts des élèves, leur permettant d'avoir des objectifs de travail réguliers, d'être confronté (et de fait, s'habituer) au public et d'acquérir l'assurance nécessaire dans la maîtrise de l'instrument pratiqué.



### **b. Evaluations en Formation Musicale**

Etant entendu qu'en Formation Musicale les connaissances de l'élève conditionnent la possibilité d'acquérir encore plus de connaissances, une épreuve d'évaluation validant les acquis est organisée à l'issue de chaque année.

Ces épreuves ont pour but de mettre en évidence d'éventuelles lacunes qu'il s'agira de combler avant de prétendre à passer dans le niveau supérieur (année ou cycle).

Les professeurs respectifs organisent et prévoient la nature des épreuves en fonction du contenu des cours effectivement dispensés durant l'année écoulée, et évaluent (prenant éventuellement l'avis du Directeur) le niveau effectif de l'élève.

Toute décision amenant l'élève à refaire son année sera systématiquement justifiée et expliquée à l'élève ainsi qu'à ses parents.

Le passage dans le cycle supérieur est, quant à lui, conditionné par l'assurance d'une maîtrise globale de la théorie et son application en référence aux programmes officiels.

### **c. Evaluations en Danse (principe général)**

Plusieurs aspects sont à prendre en compte afin de poser le principe d'évaluation en Danse :

- L'évolution et la progression du groupe
- La physiologie et l'âge de l'enfant
- Les acquis techniques de l'enfant
- Le temps de préparation du « Spectacle de danse » annuel
- La notion prioritaire du plaisir de la pratique de la danse classique
- Les contraintes horaires hebdomadaires imposant un rythme très soutenu aux élèves

Considérant ces différents aspects, seules les élèves arrivant au terme d'un cycle sont amenées à présenter la (ou les) variations prévues par les programmes officiels.

Ces variations peuvent être appréciées lors d'une épreuve organisée pour l'occasion ou lors du « Spectacle de danse » annuel.

### **d. Evaluations en Dessin**

La répartition des élèves dans les différents cours de Dessin étant conditionnée par l'âge et non par le niveau des élèves, il n'y a pas d'évaluations pour ces élèves.

## C) Pratique collective

### Principe absolu :

Sans négliger la mission de base d'une école de musique (à savoir dispenser un enseignement technique permettant à l'élève d'acquérir une maîtrise reconnue de son instrument) et dans le respect du schéma national d'orientation pédagogique, il est posé le principe absolu suivant :

***Tout élève bénéficiant d'un enseignement instrumental au sein de l'EMMDD (hors cursus particulier) se doit d'avoir au moins une pratique collective régulière sur l'année.***

Selon les cas, l'offre globale de pratique collective fait l'objet d'un réajustement annuel en fonction des effectifs et du niveau général des élèves inscrits.

### 1) Pratique collective mutualisée

Les élèves instrumentistes se doivent de pratiquer leur instrument au sein d'un ensemble pluri-instrumental (principe de pratique collective mutualisée) au sein d'un orchestre ou dans l'un des ateliers existants, ou à créer en fonction de la demande et les possibilités d'effectifs.  
(voir aussi : 3) La chorale)

### 2) Pratique collective mono-instrumentale

A minima et en cas d'impossibilité d'une pratique collective mutualisée avérée, il est proposé une pratique collective mono-instrumentale au sein des différentes classes (ex. : ensemble de flûtes traversières, ensemble de saxophones, ... )

A noter : la pratique collective mono-instrumentale est, selon les cas, systématiquement proposée par les professeurs au sein de leurs classes respectives, mais celle-ci est à considérer comme une variante de l'enseignement de l'instrument et non comme une pratique collective suffisante.

Afin de ne pas surcharger l'emploi du temps des élèves, la pratique collective mono-instrumentale peut-être envisagée sur de courtes périodes, par exemple en préparation d'une audition ou d'un projet de concert.

### 3) La chorale

Tout élève qui souhaite intégrer un des ensembles vocaux de l'EMMDD peut être dispensé de toute autre pratique collective après appréciation du Directeur de l'établissement, à l'issue d'un entretien avec l'élève concerné et, selon son âge, avec les parents de l'élève.

## D) Ateliers

La Direction (en collaboration avec les professeurs concernés) se réserve le droit de mener un audit au courant de chaque année scolaire afin d'évaluer les différents ateliers existants et d'ajuster l'offre proposée, tenant compte des demandes, du nombre d'élèves intéressés et de la pertinence de ces ateliers.

## E) Une école tournée vers l'extérieur

### 1) AMAT

Les Assistantes Maternelles de la Ville d'Obernai, avec les enfants dont elles s'occupent, bénéficient d'un cours collectif de découverte des couleurs et des matières au sein de l'EMMDD (cours dispensé par le professeur de Dessin)

### 2) Interventions en crèches et en milieu scolaire

Une présence hebdomadaire du professeur de Dessin et de deux professeurs spécialisés en musique est assurée et portée par l'EMMDD.

Ces interventions se déclinent en dessin et en découverte du monde musical à la crèche, et en découverte des instruments, des styles musicaux et de l'histoire de la musique dans les écoles élémentaires de la Ville d'Obernai.

### 3) Prévisions de projets

Un ensemble de flûtes à bec pourrait voir le jour prochainement au sein de l'Ecole Elémentaire du Parc (en activité périscolaire)

D'autres projets à l'année ou de manière récurrente (notamment en collaboration avec l'Espace Athic, la Médiathèque et le Centre Arthur Rimbaud) sont étudiés à chaque rentrée scolaire et durant l'année en cours.

**Réalisé par Lionel Haas,  
Directeur de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et de Dessin d'Obernai**